

Situation de la restauration sociale à Poitiers

Face au constat d'une dérive des tarifs d'admission à la restauration sur le site de Poitiers, et par voie de conséquence, au constat que des agents¹ CNRS ne peuvent plus bénéficier de ce droit, il est établi le récapitulatif des éléments de contextes suivant :

1-CONVENTION CROUS

2017

Novembre 2017 : l'UP annonce la fermeture des restaurants du personnel pour cause de baisse de fréquentation. Le CNRS n'est pas prévenu officiellement. Il met en place en urgence une convention avec le CROUS de Poitiers. Cf courrier DR08 du 15/12/2017. Cette convention prévoit :

Sites de Poitiers :

- **Restaurant Universitaire Champlain (Menu étudiant)**
9, rue Théodore Lefebvre, 86000 Poitiers
- **Brasserie Les Hurons (Menus Brasserie 2 et 3 Items)**
9, rue Théodore Lefebvre, 86000 Poitiers,
- **Restaurant Universitaire Roche d'Argent (Menu étudiant)**
1, rue Roche d'argent, 86000 Poitiers,
- **Brasserie le 1873 (Menus Brasserie 2 et 3 items)**
5, allée Gilbert de la Porée, 86000 Poitiers,
- **Restaurant Universitaire Rabelais (Menu étudiant)**
5, rue de la Devinière, 86000 Poitiers,

Site du Futuroscope

- **Restaurant Universitaire Gémini (Menu étudiant)**
8 avenue Blaise Pascal, BP 90176, 86960 Chasseneuil,

Tarifs à compter du 1er janvier 2018 (en € TTC) :

Tarifs CNRS-CNAS Repas complet (pour mémoire)	Tarifs Poitiers Convention CROUS-CNRS	Brasserie 3 items	Brasserie 2 items	Menu étudiant
3,35	Tarif 1	4,65	3,55	2,36
4,68	Tarif 2	5,60	4,50	3,31
5,41	Tarif 3	6,10	5,00	3,81
5,86	Tarif 4	6,40	5,30	4,11
6,26	Tarif 5	6,70	5,60	4,41

La nouvelle convention conclue avec le CROUS établit que la subvention du CNRS s'applique aux menus « brasserie » 2 et 3 items mais également au menu « étudiant » de certains restaurants universitaires (RU). La responsable de la restauration sociale de la DR08, avait dit (à l'époque), que cela était « unique en France » et « de l'ordre de l'exception ». En effet, la subvention CNRS ne peut pas être différenciée pour le même CROUS (régional). Le menu étudiant est alors à un prix attractif mais avec les contraintes de la restauration étudiante : affluence aux heures de pointe, quantité/qualité, composition des menus imposée (entrée-plat-dessert), variété, fermeture pendant certaines périodes de vacances scolaires et universitaires, etc.

¹ La question de la restauration concerne près de 200 agents, affectés dans un laboratoire sur la commune de Poitiers (campus et centre-ville), source : annuaire du CNRS

2019-2022

Fluctuation des tarifs avec une légère baisse en 2019. Pourtant, de début 2018 à mars 2023 (soit pendant 5 ans), aucune information sur les tarifs de restauration n'est transmise aux agents de Poitiers de la part de la DR08.

2023

En janvier 2023, les tarifs du CROUS sur les menus « brasserie » augmentent globalement de 0,50 €HT, soit 0,55 €TTC (en effet les agents CNRS sont soumis à la TVA de 10% sur la restauration), (voir Annexe 1). Cette augmentation est directement répercutée à la caisse, dans la poche des agents, car la subvention CNRS n'est pas ajustée.

En mars 2023, une seconde augmentation de 0.70 €HT soit 0.77 € TTC est appliquée à la caisse. Cette augmentation reste inexpliquée. **La subvention CNRS a-t-elle diminué ?**

Au total, une augmentation de 1,32 € TTC est appliquée à chaque repas pris depuis mars 2023. Sur 6 mois, cela représente 160 € pris directement dans la poche des agents, sans aucune explication.

Aucune communication de la DR08 par rapport à ces augmentations de tarif.

Menu	Décembre 2022	Janvier 2023	Augmentation 12/2022-01/2023	Mars 2023	Augmentation 01/2023-03/2023	Augmentation 12/2022-03/2023
Hurons 2 items	5,40	5,95	0,55	6,72	0,77	1,32 €
Hurons 3 items	5,95	6,50	0,55	7,27	0,77	1,32 €
Étudiant (RU)	2,72	3,26	0,54	4,03	0,77	1,31 €

Exemple de tarification pour la **catégorie 3** du CNRS

Le 23 mars 2023, les élus du CLAS de Poitiers rencontrent M. Hamon délégué régional, en déplacement à Poitiers. Entre autres points, ils évoquent la question de la restauration à Poitiers. Suite à cette rencontre, nous recevons alors un email de M. Domenici le 27/03/2023. -Cf email DR08 du 27/03/2023 :

« Une réflexion est en cours afin que tous les agents CNRS de Poitiers puissent déjeuner au tarif en vigueur en fonction de sa catégorie. »

Cat 1 : 3.57€

Cat 2 : 4.98€

Cat 3 : 5.75€

Cat 4 : 6.23€

Cat 5 : 6.66€ -----

Rappelons que le tarif 3 pour un menu « brasserie 3 items » passe depuis le mois de mars à 7,27 € contre 5,75 € pour le tarif 3 CNAS-CNRS soit une différence de **1,52 € par repas**. Sur 6 mois, à raison de 5 repas par semaine, cela représente un surcoût de **182 €**.

Les emails adressés par certains agents à M. Domenici depuis mars 2023, semblent rester sans réponse.

La question de la restauration a été évoquée de manière récurrente à la DR08 durant l'année 2023 : en juin 2023 lors d'une CRDPS, lors d'une rencontre des élus du CLAS avec M. Hamon (automne 2023), par une lettre du SGEN-CFDT en novembre 2023 et lors d'une rencontre OS-DR en décembre 2023.

La réponse a été la suivante : « M. Domenici, chargé de la restauration à la délégation, est en lien avec le CROUS de Poitiers. Une demande de dérogation pour augmenter la subvention / contribution du CNRS a été demandée et est en attente auprès de l'administration centrale du CNRS »

Analyse des tarifs du CROUS

Tarifs CROUS 2023, sans subvention, applicables au 1er janvier 2023 (voir annexes 1 et 2)

Personnel enseignant et administratif du MENSUR > sans lien direct avec l'enseignement (hors PIM)

Prix du repas	Brasserie 2 items	Brasserie 3 items	Menu étudiant
Tarif CROUS TTC (TVA 10%) – sans subvention	8,25	8,80	7,76
Tarif 3 CNRS TTC – avec subvention	6,72	7,27	4,03
Écart	1,53	1,53	3,73

Les écarts entre les tarifs sans subvention CNRS et les tarifs subventionnés devraient (logiquement) être les mêmes sur tous les menus. Or, on a un écart de 1,53€ pour les menus « Brasserie » et 3,73€ pour le menu « étudiant ». Si on soustrait 1,53€ à 3,73€, on obtient la somme de 2,20 €TTC. En regardant avec attention les tableaux des tarifs du CROUS (Annexe 1), on s'aperçoit que cette somme pourrait correspondre à un droit d'entrée de 2.00 €HT apparu entre 2022 et 2023 sur les menus « brasserie » pour les « personnels administratifs autres ministères et collectivités ».

Ce droit d'entrée de 2.00 €HT est-il appliqué indûment au personnel CNRS (qui relève du MENSUR) ?

La convention entre le CNRS et le CROUS doit s'adapter aux changements de tarifs du CROUS, et prendre en charge ce nouveau droit d'entrée (s'il est attesté) comme cela était le cas avant 2017 au restaurant administratif de l'université de Poitiers « La Petite Ville ».

Extrait du CR de la CNDS du 29/06/2023

Évolution des dépenses de restauration hébergée (montant TTC)

Année	Nbre de convention	Nbre de repas servis	Participation moyenne du CNRS par repas	Participation moyenne des agents par repas	Cout moyen du repas
2018	203	1365909	5,34 €	4,33 €	9,67 €
2019	205	1347330	5,34 €	4,36 €	9,70 €
2020	215	667138	6,28 €	4,24 €	10,49 €
2021	200	713327	6,26 €	4,37 €	10,63 €
2022	200	924915	6,40 €	5,50 €	11,90 €

D'après SNTRS-Information n° 338 du 12 décembre 2023, p. 7

Il est particulièrement notable que :

- le coût du repas « brasserie CROUS » (8.80 € TTC) hors subvention est largement inférieur à la moyenne nationale de 2022 (11.90 €)
- la participation par agent par repas (7,27 € pour la catégorie 3) est largement supérieure à la moyenne nationale 6,40 €
- la participation du CNRS par repas (1.53 €) est largement inférieure à la moyenne nationale (6,40 €)

ANNEXE 1 : tarifs « Brasserie » 2022/2023





Conseil d'administration du CROUS du 12 Décembre 2022

Tableau 2 - Prix de vente des menus brasserie

Populations concernées		Tarifs 2022 (*)				Tarifs 2023 (**)							
		Tarif HT		Droit d'entrée	Taux T.V.A	Tarif TTC		Tarif HT		Droit d'entrée	Taux T.V.A	Tarif TTC	
		2 Items	3 Items			2 Items	3 Items	2 Items	3 Items			2 Items	3 Items
Personnel enseignant et administratifs du MENSUR	lié à l'enseignement (1) (3)	7,00 €	7,50 €	0,00 €	0,00%	7,00 €	7,50 €	7,50 €	8,00 €	0,00 €	0,00%	7,50 €	8,00 €
	sans lien direct avec l'enseignement (1) (2) (3)	7,00 €	7,50 €	0,00 €	10,00%	7,70 €	8,25 €	7,50 €	8,00 €	0,00 €	10,00%	8,25 €	8,80 €
Personnels administratifs autres ministères, collectivités (3)		7,00 €	7,50 €	0,00 €	10,00%	7,70 €	8,25 €	7,50 €	8,00 €	2,00 €	10,00%	10,45 €	11,00 €
Passagers		7,00 €	7,50 €	2,00 €	10,00%	9,90 €	10,45 €	7,50 €	8,00 €	2,00 €	10,00%	10,45 €	11,00 €
Etudiants, Lycéens		7,00 €	7,50 €	0,00 €	0,00%	7,00 €	7,50 €	7,50 €	8,00 €	0,00 €	0,00%	7,50 €	8,00 €

(1) Peut bénéficier de la prestation interministérielle (PIM).
 (2) les personnels du CROUS bénéficient de l'action spécifique du CROUS
 (3) certains organismes sont conventionnés et à ce titre, une participation peut être déduite de la part payée par l'utilisateur.

(*) Tarifs applicables au 1er Janvier 2022
 (**) Tarifs applicables au 1er Janvier 2023

ANNEXE 2 : tarifs « étudiant - RU » 2023

Tableau 1 - Prix de vente du repas traditionnel (tarifs applicables au 01 janvier 2023) (*)

Populations concernées		Tarifs HT (*)	Taux T.V.A	Tarif TTC
Etudiants (tarifs votés en C.A du CROUS)	Non boursiers	3,30 €	0,00%	3,30 €
	Boursiers (5)	1,00 €	0,00%	1,00 €
Lycéens		5,70 €	0,00%	5,70 €
Personnel enseignant et administratifs du MENSUR	lié à l'enseignement (1) (3)	7,05 €	0,00%	7,05 €
	sans lien direct avec l'enseignement (1) (2) (3)	7,05 €	10,00%	7,76 €
Personnels administratifs autres ministères, collectivités (3)		7,05 €	10,00%	7,76 €
Passagers (3)		7,70 €	10,00%	8,47 €
Prestations spéciales passagers (4)	Fourchette basse	7,70 €	10,00%	8,47 €
	Fourchette haute	10,90 €	10,00%	11,99 €

(*) Tarifs votés au CA du 12 Décembre 2022

(1) Peut bénéficier de la prestation interministérielle (PIM).

(2) les personnels du CROUS bénéficient de l'action spécifique du CROUS

(3) certains organismes sont conventionnés et à ce titre, une participation peut être déduite de la part payée par l'utilisateur.

(4) variantes du prix passager à l'occasion d'événements particuliers (portes ouvertes, salons...)

(5) Tarif appliqué depuis le 01/09/2020

En application du décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, à titre secondaire, d'autres catégories de personnes déterminées par le conseil d'administration du Crous peuvent bénéficier des services du Crous. L'admission au bénéfice des prestations du Crous est faite dans la limite des capacités d'accueil des services assurant les prestations et en tenant compte des coûts réels de fonctionnement de ces services. Pour le Crous de Poitiers : établissements publics et collectivités locales (ex: CHU...), organisations professionnelles (ex: APTEN...), établissements d'enseignement et de formation (ex: école de la 2ème chance...) et organisations sportives.

2-CONVENTION IH2EF (site du Futuroscope)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, majoration des tarifs entre 25% et 45% (droit d'entrée, denrées alimentaires)

Plat "2" + 0,74 soit + 38%

13/12/2023 - Ticket numéro : 03355535		15/01/2024 - Ticket numéro : 03358446	
1 FORFAIT CNRS	0,00 €	1 FORFAIT CNRS	0,00 €
1 PLAT 2	1,94 €	1 PLAT 2	2,68 €
1 FECULENT ET VAPEUR	0,40 €	1 DESSERT BAR 1	0,52 €
1 DESSERT 3	1,17 €	1 FRUITS BIO	0,54 €
1 HORS D'OEUVRE 2	0,58 €	1 SALAD BAR 3	1,05 €
1 FRUITS BIO	0,54 €	1 ADMISSION EXTERIEURS	6,64 €
1 PARTICIPATION CNRS 3	-3,44 €	1 DROIT ENTREE ORG EXTERIEUR	0,07 €
1 DROIT ENTREE ORG EXTERIEUR	0,06 €	1 PARTICIPATION CNRS 5	-2,55 €
1 ADMISSION EXTERIEURS	5,44 €		
		Total : 8,95 €	

Admission : + 1,2 € soit + 22%

Plat "3" + 0,97 soit + 43%

11/12/2023 - Ticket numéro : 02934256		16/01/2024 - Ticket numéro : 02938812	
1 FORFAIT CNRS	0,00 €	1 FORFAIT CNRS	0,00 €
1 PLAT 3	2,25 €	1 PLAT 3	3,22 €
1 FECULENT ET VAPEUR	0,40 €	1 1 LEGUME SEUL ACCOMPAGNEMENT	0,58 €
1 SALAD BAR 1	0,40 €	1 HORS D'OEUVRE 2	0,87 €
1 HORS D'OEUVRE 3	0,83 €	1 YAOURT BIO, LOCAL, SOJA	0,75 €
1 YAOURT BIO, LOCAL, SOJA	0,66 €	1 ADMISSION EXTERIEURS	6,64 €
1 PARTICIPATION CNRS 3	-3,44 €	1 DROIT ENTREE ORG EXTERIEUR	0,07 €
1 DROIT ENTREE ORG EXTERIEUR	0,06 €	1 PARTICIPATION CNRS 5	-2,55 €
1 ADMISSION EXTERIEURS	5,44 €		
		Total : 9,58 €	

Légumes + 0,18 € soit + 45 %

3 – REVENDICATIONS

Ce que nous demandons :

- Le CNRS doit ajuster sa subvention lors des augmentations de tarifs de la part de ces partenaires (CROUS et IH2EF)
- Le CNRS (DR08) doit communiquer aux agents de Poitiers tout changement de tarif. Il doit communiquer directement aux agents, pas seulement aux DUs, qui parfois, ne font pas suivre l'information.
- La création d'une commission de restauration pour le site de Poitiers
- La participation des Organisations syndicales aux négociations avec les partenaires pour la restauration sur les sites de Poitiers
- La communication aux organisations syndicales des conventions passées avec le CROUS
- Le remboursement par les partenaires des sommes perçues en trop pour les agents CNRS rationnaires et rétroactivement,
- Un accès à un tarif règlementé de restauration sociale « juste » pour tous les personnels du CNRS